



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 37351

Texte de la question

Mme Françoise Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la formation des professeurs stagiaires. Les IUFM qui deviendront progressivement les ESPE, s'inquiètent que l'entrée dans le métier de l'enseignement ne soit pas parfaitement équilibrée entre la formation théorique et pratique. En effet, les professeurs-stagiaires titulaires d'un master n'ont pas obligation de s'inscrire à la formation théorique, et notamment au master MES (métier de l'enseignement scolaire). Ils n'ont obligation de suivre seulement quelques unités d'enseignement. Par conséquent, les instituts de formation s'inquiètent de l'équilibre mis en péril entre le stage en classe, pratique essentielle, et le soutien théorique pour mener à bien ce stage de terrain ; qui ne peut se réaliser que par l'inscription en master et la conduite d'un mémoire de recherche sur l'enseignement. Aussi elle lui demande les mesures qui peuvent être envisagées afin de répondre à cette inquiétude de l'équilibre entre la formation pratique et théorique.

Texte de la réponse

La refondation de la formation aux métiers du professorat et de l'éducation a débuté avec la création des nouvelles écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) qui ont ouvert le premier septembre dans les académies. Les très nombreux étudiants qui s'y sont inscrits en master « MEEF » constituent la première génération qui bénéficiera d'une formation adossée sur la recherche et professionnalisante, fondée sur l'articulation des savoirs théoriques et pratiques autour des stages. L'année 2013-2014 est aussi une année de transition pour les étudiants actuellement inscrits en M2 et les professeurs stagiaires lauréats des concours enseignants 2013. Dans le cas des premiers, un tiers-temps de service rémunéré à mi-temps leur est accordé afin de bénéficier d'un complément de formation professionnelle. Dans le cas des seconds, la décharge de 3 heures pour les enseignants du second degré et de 6 heures pour les CPE est reconduite et les modalités d'accueil et de formation restent inchangées. Afin de concilier la gestion d'une grande diversité de stagiaires et de nouveaux enseignants dans les écoles et les établissements avec le souci d'accueillir et d'accompagner chaque cas, les recteurs d'académie ont été invités par note de service (n° 2013-061 du 17 avril 2013) à créer sur leur site internet une page spécifique dédiée. Les académies peuvent également proposer aux professeurs stagiaires, un dispositif comprenant en général un temps d'accueil, un accompagnement personnalisé fondé sur un tutorat articulant pratique de classe, observation et analyse de pratique, et de la formation grâce à des stages proposés au plan académique de formation. Certains modules sont éventuellement déployés selon une modalité mixte de présentiel et de distantiel, via une plateforme de formation numérique. Cette dimension contribuera à répondre au plus près des besoins de formation de chacun en tenant compte des contraintes quotidiennes (temps de déplacement, charge de travail...).

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Dumas](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37351

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9590

Réponse publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6230